

## VOTRE PORTE D'ENTRÉE AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

### Parachèvement de l'autoroute 25 en mode PPP : Entente historique qui représente une économie de 226 millions \$

MONTRÉAL, le 24 sept. /CNW Telbec/ - La ministre des Transports, Mme Julie Boulet, accompagnée de la ministre des Finances, des Services gouvernementaux, ministre responsable de l'Administration gouvernementale et présidente du Conseil du Trésor, Mme Monique Jérôme-Forget, de la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, ministre de la Famille et ministre responsable de la région de Laval, Mme Michelle Courchesne, ainsi que du maire de Laval, M. Gilles Vaillancourt, a procédé aujourd'hui à la signature de l'Entente de partenariat entre le ministère des Transports et Concession A25, S.E.C., pour la conception, la construction, le financement, l'exploitation et l'entretien du parachèvement de l'autoroute 25 pour une durée de 35 ans.

«L'entente que nous signons aujourd'hui avec Concession A25, S.E.C. est historique car il s'agit du premier partenariat public-privé conclu au Québec pour un projet d'infrastructure routière. Cette entente fait suite à un processus de sélection rigoureux mené par le ministère des Transports et Partenariats public-privé Québec. Elle représente pour le gouvernement une économie de 226 millions de dollars en valeur actuelle sur 35 ans par rapport au mode de réalisation conventionnel et permettra aux citoyens de la région de Laval et de Montréal de profiter de la nouvelle infrastructure deux ans plus tôt», a déclaré la ministre Boulet.

Concession A25, S.E.C. comprend les firmes Gestion MIP Québec, S.E.C. et Concession A25 Financement 2 Ltée qui investissent les capitaux dans le partenariat. Les entreprises qui participent également au projet sont Macquarie Infrastructure Partners, Construction Kiewit Cie, Ciment St-Laurent inc., Parsons Overseas Company of Canada Ltd, Genivar, S.E.C. et Entretien Miller Ltée.

«Nous sommes fiers d'avoir été choisis pour la réalisation du parachèvement de l'autoroute 25, le premier partenariat public-privé au Québec», a déclaré M. Louis Chapdelaine, porte-parole de Concession A25, S.E.C. «Nous sommes persuadés que l'expertise de tous les membres de Concession A25 nous permettra d'honorer notre engagement de construire le projet selon l'échéancier et les coûts prévus et de maintenir l'infrastructure en excellent état durant 35 ans».

La réalisation du parachèvement de l'autoroute 25 consiste à compléter un tronçon autoroutier sur une distance de 7,2 kilomètres entre le boulevard Henri-Bourassa, à Montréal et l'autoroute 440, à Laval. Les travaux sur le terrain devraient débiter à l'hiver 2008.

La ministre des Finances, Mme Jérôme-Forget a tenu à préciser que «ce premier PPP au Québec, en plus de comporter des économies majeures, permet de réaliser un transfert important de risques au partenaire privé, notamment le risque de dépassement de coûts et de délais dans le calendrier de réalisation; risques qui seraient autrement assumés par le Gouvernement et par conséquent, par l'ensemble des Québécoises et Québécois».

<<

Parmi les obligations du Partenaire privé Concession A25, S.E.C., notons :

- la conception et la construction du parachèvement pour une mise en service au plus tard en septembre 2011;
- le financement, précisément le montage financier et sa mise en place pour s'assurer de la réalisation de l'ensemble du projet;
- l'entretien, l'exploitation de l'infrastructure et la réhabilitation des ouvrages;
- l'inspection et la correction des ouvrages selon les conditions contractuelles;
- la mise en place d'un système de péage entièrement électronique;
- la remise des ouvrages après 35 ans selon des exigences détaillées.

Parmi les obligations du gouvernement, mentionnons :

- La rémunération du partenaire privé qui se présente sous trois formes :
  - les paiements de construction, soit un total de 80 millions de

dollars, déboursés selon la réalisation de certaines étapes des travaux;

- des paiements de disponibilité, établis selon la proposition déposée par le partenaire privé soit un montant annuel de près de 13,4 millions de dollars dont la valeur actuelle est de 142 millions de dollars;
- la remise liée au revenu de péage, jusqu'à concurrence d'environ 120 % des revenus estimés par le conseiller en achalandages et revenus du Ministère. L'excédent est partagé en parts égales entre Concession A25, S.E.C. et le Gouvernement.

>>

«L'étape que nous franchissons aujourd'hui constitue un pas de plus vers la réalisation d'un projet qui répond aux attentes d'une importante partie de la population de la grande région métropolitaine de Montréal, a mentionné Mme Courchesne. Ce parachèvement de l'autoroute 25 permettra d'améliorer la qualité de vie des citoyennes et des citoyens en réduisant leur distance de parcours ainsi que leur temps de déplacement. Il permettra également une économie des coûts d'entretien et d'exploitation des véhicules ainsi que la réduction de la pollution causée par les véhicules», a ajouté la ministre Courchesne.

Le maire de Laval, M. Gilles Vaillancourt, s'est dit ravi de voir le gouvernement réaliser ce projet attendu depuis longtemps par les citoyens lavallois. «Cette nouvelle infrastructure établira un lien physique direct dans l'est de la métropole entre la couronne nord, Laval, Montréal et la rive-sud, facilitant grandement les échanges économiques et commerciaux ainsi que la mobilité des personnes et des marchandises sur tout le territoire».

L'Entente de partenariat établie entre Concession A25, S.E.C. et le ministère des Transports incite le partenaire à offrir un service de qualité aux usagers, notamment en termes de disponibilité des voies, de confort de roulement, de sécurité, d'entretien, de remorquage. Le Partenaire privé se verra imposer des déductions de non-performance s'il ne respecte pas les exigences prévues à l'Entente.

Le concept retenu par Concession A25, S.E.C. consiste en une autoroute à deux voies par direction avec un pont à haubans de 1,2 km au-dessus de la rivière des Prairies. Le pont sera à trois voies par direction.

La réalisation du parachèvement comprend aussi une piste multifonctionnelle pour les cyclistes et les piétons; cette piste reliera le réseau de pistes cyclables de Montréal et de Laval. De plus, une voie réservée pour le transport en commun permettra l'amélioration des conditions de desserte entre Montréal et la couronne nord grâce à une nouvelle voie de circulation fluide.

Quant aux péages, ils seront établis par le partenaire privé, dans un cadre très précis stipulé à l'Entente de partenariat. Par exemple, le maximum prévu pour un automobiliste à l'heure de pointe serait de 2,40 \$ à l'entrée en service de l'autoroute en 2011.


Parmi les prochaines étapes du parachèvement, soulignons qu'il y aura une consultation publique sur certains éléments du projet au cours du mois prochain à Montréal et à Laval. La consultation publique sera annoncée dans les médias dans les prochains jours.

Au cours des prochaines semaines, le rapport d'analyse de la valeur du projet de parachèvement de l'autoroute 25 sera rendu public. Ce rapport présentera une analyse des coûts selon l'approche conventionnelle et l'approche traditionnelle. Il sera disponible sur les sites Internet des co-gestionnaires du processus de sélection, soit le site du ministère des Transports du Québec à l'adresse : [www.mtq.gouv.qc.ca](http://www.mtq.gouv.qc.ca) et celui de Partenariats public-privé Québec à l'adresse : [www.ppp.gouv.qc.ca](http://www.ppp.gouv.qc.ca).

[Autres communiqués diffusés par cet organisme](#)

[Envoyez ce communiqué à une adresse électronique](#)



Québec 

© [Gouvernement du Québec, 2007](#)